

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 108/00

ÉFAI – 000266 – AMR 23/030/00

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / EXÉCUTION EXTRAJUDICIAIRE

COLOMBIE

Les militants en faveur des droits humains

Personne tuée : Jesús Ramiro ZAPATA HOYOS, défenseur des droits humains

Londres, le 5 mai 2000

Le défenseur des droits humains Jesús Ramiro Zapata Hoyos a été enlevé et tué par des hommes armés le 3 mai. Amnesty International est vivement préoccupée par la sécurité des autres défenseurs des droits humains du département d'Antioquia.

Jesús Ramiro Zapata Hoyos était un des dirigeants du *Comité de Derechos Humanos del Nordeste* (Comité des droits humains du Nord-Est) et du *Colectivo de Derechos Humanos "Semillas de Libertad"* (CODEHSEL, Collectif des droits fondamentaux "Semences de Liberté"), organisation regroupant des organisations non gouvernementales de défense des droits humains.

Selon les informations recueillies par Amnesty International, cet homme a été enlevé alors qu'il se trouvait dans un bar, dans la municipalité de Segovia (département d'Antioquia). Le lendemain, un correspondant anonyme, au téléphone, a invité sa famille à venir chercher son corps dans la banlieue de Segovia.

Le jour de son enlèvement, Jesús Ramiro Zapata Hoyos avait fait aux autorités locales la déclaration suivante : « *Entre le 15 et le 28 avril, des membres d'une formation paramilitaire, qui étaient nouveaux dans la région et qui m'étaient inconnus, ont demandé à huit reprises où je me trouvais.* »

Selon les informations reçues, le 3 avril, une formation paramilitaire forte de 500 combattants a fait irruption dans deux municipalités voisines, Segovia et Remedios, et a établi un campement dans la seconde, dans la région d'Otu. Bien que disposant d'un grand nombre de soldats stationnés dans la région, l'armée n'est pas intervenue.

Le Comité des droits humains de Segovia, une ONG de défense des droits humains, a joué un rôle important en dénonçant des violations des droits humains perpétrées dans la région, notamment une opération conjointe menée par les forces armées et des membres d'une formation paramilitaire dans la ville de Segovia, en avril 1999, au cours de laquelle au moins 17 personnes ont été tuées ou ont « disparu ». Une enquête judiciaire a été ouverte et un capitaine a été condamné l'année dernière pour avoir pris part au massacre. Des défenseurs des droits humains et d'autres personnes ayant dénoncé les violations des droits fondamentaux et les liens existant entre l'armée et les groupes paramilitaires se sont vu eux-mêmes accuser des violences commises par les forces régulières ou leurs alliés.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

En Colombie, les formations paramilitaires ont tué plusieurs milliers de civils ces cinq dernières années. À l'instar de l'armée régulière et des forces de sécurité auxquelles elles sont alliées, elles continuent de commettre de graves violations des droits humains en bénéficiant d'une impunité quasi totale. Bien que le gouvernement colombien ait suspendu en 1989 les dispositions constitutionnelles autorisant la création des organisations paramilitaires, et donné pour instructions aux forces armées de combattre et de démanteler ces groupes, les formations paramilitaires continuent d'opérer avec le soutien des forces de sécurité dans de nombreuses régions du pays.

Les forces de sécurité et leurs alliés paramilitaires accusent souvent les membres d'organisations de défense des droits humains d'être des sympathisants ou des collaborateurs de la guérilla, de façon à pouvoir les présenter comme des cibles légitimes lors de leurs opérations anti-insurrectionnelles. Ces trois dernières années, au moins 25 défenseurs des droits humains ont été tués ou ont « disparu ». Certains groupes d'opposition armée refusent de reconnaître la légitimité et l'indépendance des organisations appartenant à la société civile.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / aérogramme / lettre par avion / fax / télex (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par le fait que Jesús Ramiro Zapata Hoyos ait apparemment été victime d'une exécution extrajudiciaire, et demandez instamment qu'une enquête exhaustive et impartiale soit menée sur cet homicide, que les conclusions en soient rendues publiques et que les responsables soient traduits en justice ;
- faites part de votre inquiétude quant à la sécurité des membres du *Comité de Derechos Humanos del Nordeste* (Comité des droits humains du Nord-Est) et du *Colectivo de Derechos Humanos "Semillas de Libertad"* (CODEHSEL, Collectif des droits fondamentaux "Semences de Liberté"), et exhortez les autorités à prendre toutes les mesures jugées nécessaires par ces personnes pour garantir leur sécurité ;
- demandez instamment aux autorités colombiennes de respecter les obligations qui sont les leurs envers les défenseurs des droits humains, en vertu de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, adoptée par les Nations unies le 9 décembre 1998, en vertu de la résolution sur les défenseurs des droits humains du continent américain adoptée par l'Organisation des États américains (OEA) le 7 juin 1999 [AG/RES.1671 (XXIX-O/99)], et conformément aux recommandations adressées à de nombreuses reprises au gouvernement colombien par les Nations unies ;
- demandez instamment que soit ouverte une enquête approfondie et impartiale sur les liens entre les forces de sécurité et les formations paramilitaires opérant dans le département d'Antioquia, que les conclusions en soient rendues publiques et que ceux qui soutiennent ces groupes ou en font partie soient traduits devant les tribunaux ;
- exhortez les autorités à prendre des mesures sans délai en vue de démanteler les groupes paramilitaires, conformément aux engagements pris par le gouvernement et aux recommandations des Nations unies.

APPELS À :

Président de la République :
Señor Presidente Andrés Pastrana Arango
Presidente de la República
Palacio de Nariño
Carrera 8 No. 7-26
Santafé de Bogotá, Colombie
Télégrammes : Presidente Pastrana, Bogotá, Colombie
Fax : 57 1 286 7434 / 287 7939 / 284 2186 / 289 3377
Formule d'appel : *Excelentísimo Sr. Presidente,* / Monsieur le Président de la République,

Vice-Président de la République :
Señor Vicepresidente Gustavo Bell Lemus
Alto Consejero Presidencial para asuntos de Derechos Humanos y lucha Contra la Corrupción
Cra. 8#7-26,
Palacio de Nariño
Santafé de Bogotá, Colombie
Fax : 57 1 337 1351
Formule d'appel : *Excelentísimo Sr. Vicepresidente,* / Monsieur le Vice-Président de la République,

Ministre de l'Intérieur :
Dr. Néstor Humberto Martínez
Ministro del Interior
Ministerio del Interior
Palacio Echeverry
Carrera 8a, No. 8-09, Piso 2o.
Santafé de Bogotá, Colombie
Télégrammes : Ministro Interior, Bogotá, Colombie
Fax : 57 1 286 8025
Formule d'appel : *Sr. Ministro,* / Monsieur le Ministre,

Gouverneur du Département d'Antioquia :
Dr. Alberto Builes Ortega
Gobernador del Departamento de Antioquia
Gobernación de Antioquia
Calle 42B, # 52 - 106
Medellín, Antioquia, Colombie
Fax : 57 4 381 1342
Télégrammes : Gobernador Antioquia, Medellín, Colombie
Formule d'appel : *Sr. Gobernador,* / Monsieur le Gouverneur,

COPIES À :

Association juridique :
SEMBRAR
AA 34692
Santafé de Bogotá
Colombie

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.
APRÈS LE 16 JUIN 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

*a version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -*